



## Transports scolaires Rentrée scolaire 2018-2019

### Conditions pour bénéficier de la prise en charge

Prise en charge des élèves domiciliés sur le territoire de Grand Lac (Albanais et Chautagne) et à plus de 3 km de l'établissement de secteur.

### Modalités d'inscription

**Les inscriptions se déroulent du 28 mai au 6 juillet 2018.** A partir du 7 juillet, des pénalités de retard (30€) seront appliquées sauf dans les cas d'affectations tardives (redoublement, attente de résultats) ou de changements intervenus en cours d'année (déménagement, etc), sur présentation obligatoire d'un justificatif de l'établissement scolaire.

L'inscription peut se faire :

- **Sur le site internet:** <http://www.grand-lac.fr/deplacements/transport-scolaire> (paiement en ligne). Pour les enfants déjà inscrits pour l'année 2017-2018, vous retrouverez votre compte en ligne (se connecter avec son adresse mail). **Seul ce mode d'inscription permet le paiement en plusieurs fois** (Attention : le 1<sup>er</sup> règlement doit intervenir au plus tard le 29/06/2018).

⚠ **Ouverture des inscriptions en ligne le lundi 4 juin 2018.**

- **Par correspondance**, à partir du 28 mai 2018 :

En se procurant le formulaire d'inscription :

- A Grand Lac – Service Déplacements – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS.
- Au Relais Grand Lac, 60 rue Joseph Michaud, Albens 73410 ENTRELACS - 04 79 63 89 45.
- Au Relais Grand Lac, ZA Saumont - 172B rue de Jérusalem, 73310 RUFFIEUX - 04 79 63 87 45.
- En téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site internet de Grand Lac : [www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr) Rubrique Déplacements >Transport scolaire.

Envoi ou dépôt du dossier d'inscription à Grand Lac - Service Déplacements – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS. Règlement par chèque uniquement.

• **Sur place**, à partir du 28 mai 2018 (règlement possible en chèque, espèce ou carte bancaire) :

- Au siège de Grand Lac les lundis de 8h30 à 12h / mardis de 13h30 à 17h et les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
- Au Relais Grand Lac d'Entrelacs les jeudis 31/05 ; 14/06 et 28/06 de 12h30 à 16h.
- Au Relais Grand Lac de Chautagne les jeudis 7/06, 21/06 et 5/07 de 12h30 à 16h.

1500 boulevard Lepic  
CS 20606  
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51  
Fax : 04 79 35 70 70

[www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr)


**Grand Lac – Communauté d'Agglomération  
Service Déplacements**

Tél. : 04.79.63.87.32

Courriel : [transport@grand-lac.fr](mailto:transport@grand-lac.fr)

Web : <http://www.grand-lac.fr/deplacements/transport-scolaire>

Pièces à joindre impérativement au dossier :

- Le formulaire d'inscription, rempli et signé (le n° de portable et l'adresse mail sont indispensables pour être averti sur toute l'information durant l'année (ex : neige, travaux, perturbations du réseau etc.).
- Le livret de famille (page des parents et de l'enfant concerné par le transport scolaire).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une attestation de Quotient Familial CAF ou MSA de moins de 3 mois (si QF inférieur à 750).
- Le règlement: par chèque à l'ordre de : **Régie des transports scolaires de Grand Lac** ou en espèces.
-  La photo sera à coller par vos soins sur la carte de transport.

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité et retourné directement à la famille.**

## Tarifs annuels 2018-2019

Une participation financière aux coûts des transports scolaires est à la charge des familles.

Le montant de la participation financière demandée aux familles est fixé chaque année par délibération du Conseil Communautaire. Cette participation annuelle est déterminée selon le quotient familial (QF) des familles.

Le barème pour l'année scolaire 2018-2019 est le suivant :


- Barème applicable pour les deux premiers enfants.

Quotient familial retenu	< 550	550-650	651-750	>750
Tarifification annuelle	40 €	70 €	110 €	140 €

- Un abattement de 50% sera appliqué pour le 3<sup>ème</sup> enfant transporté.
- Gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant transporté.
- Les assistants familiaux (agrées par le Conseil Départemental) qui reçoivent des enfants placés payeront le transport sur la base du barème le moins élevé.
- Pour les élèves en situation de garde alternée, une seule inscription sera facturée mais veillez à procéder à deux inscriptions correspondants aux deux domiciles.

Une famille qui ne pourra pas fournir une attestation CAF ou MSA de QF lors de la phase d'inscription devra s'acquitter de la participation maximale prévue dans le barème.

En cas de perte ou de vol du titre de transport, un duplicata sera délivré et facturé 30€ à la famille (Possibilité de choisir le titre de transport dématérialisé sur smartphone, et dans ce cas aucun frais ne sera engagé).

Les cartes de transport seront envoyées par courrier, directement au domicile des familles, à partir du lundi 19 août.  La photo sera à coller par vos soins sur la carte de transport.

Les enfants qui auront un abonnement Ondéa pour l'année 2018-2019 ne paieront pas le transport scolaire. L'inscription au transport scolaire reste toutefois indispensable afin d'avoir accès aux services de transport scolaire. Dans ce cas, seule une inscription papier est possible (pas d'inscription en ligne).

Ce service à vocation scolaire est ouvert à d'autres publics sous réserve des places disponibles et moyennant un tarif unique de 200 € (PASS VOYAGEURS). Les demandes seront traitées à partir du 19/08.

## Liste des circuits

Les fiches horaires et les cartes des circuits sont disponibles sur le site internet de Grand Lac [www.grand-lac.fr/deplacements/transport-scolaire](http://www.grand-lac.fr/deplacements/transport-scolaire)

ALBANAIS	
N° de circuit	Circuit
1601	Saint-Ours / Mognard / Saint-Girod / Collège Albens
1602	Cessens / Saint-Germain-la-Chambotte / Collège Albens
1603	Saint-Germain-la-Chambotte (Laval) / Cessens / Collège Albens
1604	Epersy / Mognard / Saint-Girod / Collège Albens
1605	La Biolle / Saint-Germain-la-Chambotte / Collège Albens
1606	Mognard (le Sauvage) / Collège Albens
1607	La Biolle (Savigny) / Collège Albens
1608	La Biolle (clos Rossignol) / Collège Albens
1609	Albens / Collège
1611	La Biolle / Saint-Germain-la-Chambotte / Cessens / Rumilly
1612	La Biolle / Albens / Rumilly
1613	Cessens
1614	Saint-Ours / Mognard / Epersy / Aix-les-Bains
1615	Cessens / Saint-Germain-la-Chambotte
1616	Saint-Ours / Epersy / Mognard / Saint-Girod / Rumilly
1617	Albens / Rumilly
1618	Saint-Girod / Albens / La Biolle / Aix-les-Bains
1619	Albens / Rumilly

CHAUTAGNE	
N° de circuit	Circuit
2401	Chanaz / Vions / Chindrieux / Aix-les-Bains
2402	Motz / Serrières-en-Chautagne / Ruffieux / Chindrieux / Aix-les-Bains
2403	Serrières-en-Chautagne / Motz / Seyssel
2405	Ruffieux / Culoz
2406	Vions / Chanaz / Vions
2407	Motz / Serrières-en-Chautagne / Motz / Seyssel
2408	Motz / Serrières-en-Chautagne / Motz
2409	Chanaz école
2410	Ruffieux / Serrières-en-Chautagne
2411	Ontex / Saint-Pierre-de-Curtille / Chanaz / Conjux / Saint-Pierre-de-Curtille
2412	Portout / Chindrieux / Culoz
2413	Chanaz / Vions / Culoz

Si votre enfant est scolarisé dans l'une des communes suivantes: Annecy, Belley, Chambéry ou Yenne, veuillez-vous rapprocher de la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'inscription aux transports scolaires [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)

## DATES A RETENIR

Lundi 28 mai 2018 : ouverture des inscriptions pour l'année scolaire 2018-2019.

Lundi 4 juin 2018 : ouverture des inscriptions en ligne.

Vendredi 6 juillet 2018 : clôture des inscriptions.

A partir du lundi 9 juillet : inscriptions possibles, uniquement à Grand Lac, avec application de pénalités de retard (sauf pour les affectations tardives, présentation obligatoire d'un justificatif).

A partir du lundi 19 août 2018 : envoi de la carte de transport au domicile des familles dès lors que le paiement a été effectué.

Lundi 3 septembre 2018 : rentrée scolaire.